



Ce guide s'inscrit dans le Schéma départemental unique d'organisation sociale et médico-sociale 2015-2019 et le Plan départemental de l'habitat 2017-2022.

Le Guide de conduite d'un projet d'habitat adapté pour les personnes de tous âges en perte ou en risque de perte d'autonomie en Sarthe est téléchargeable :

www.sarthe.fr/logement-pour-tous

CONTACT :

Département de la Sarthe
Service Logement
13 rue Leboindre
72000 LE MANS
Tél. : 02 43 54 73 27

Date d'édition : 2018



COMMENT MENER UN PROJET D'HABITAT ADAPTÉ

POUR LES PERSONNES DE TOUS ÂGES EN PERTE OU EN RISQUE DE PERTE D'AUTONOMIE EN SARTHE

Attentif aux besoins de la population sarthoise, et dans le cadre de ses actions en faveur des personnes âgées et des personnes handicapées et de sa politique de l'habitat, le Département propose aux collectivités territoriales et aux porteurs de projet un **Guide de conduite d'un projet d'habitat adapté pour les personnes de tous âges en perte ou en risque de perte d'autonomie en Sarthe.**

LE GUIDE DE CONDUITE D'UN PROJET D'HABITAT ADAPTÉ A POUR OBJET DE :

- ▶ Mettre au cœur du projet une **connaissance des besoins actuels et futurs**, mais aussi des **attentes des publics** en perte ou en risque de perte d'autonomie dans chaque territoire.
- ▶ Concilier le **souhait d'être chez soi tout en maintenant le lien social**, sous la forme d'un logement individualisé et autonome, associé à des services spécifiques et offrant sécurité, confort et accessibilité.
- ▶ Privilégier les espaces, à proximité des commerces, des équipements et des transports.
- ▶ Inciter à la **coordination des acteurs** dans la perspective d'une évolution des besoins des personnes concernées.
- ▶ Encourager une **production adaptée, diversifiée et innovante** avec des exigences particulières de qualité.
- ▶ Susciter des montages financiers adaptés aux besoins locaux.

Ce document, à visée pédagogique, conditionnera les décisions de financement dans l'exercice de la programmation des aides à la pierre.

Le service Logement du Département, en lien avec la Direction Autonomie, assurera un suivi des projets proposés.

L'HABITAT ADAPTÉ À LA PERTE D'AUTONOMIE : UNE RÉPONSE AU PROJET DE VIE DES PERSONNES

Le terme « habitat » est préféré à celui de « logement » dans la mesure où l'environnement au sein duquel il est implanté doit également répondre aux différents besoins des personnes.

Les projets doivent tenir compte de toutes les dimensions : le logement lui-même, son environnement, l'intégration dans la vie sociale et l'accès aux services. **Il s'agit d'une étape dans le parcours résidentiel, entre le maintien à domicile et la structure collective.**

L'habitat adapté à la perte d'autonomie permet à ses habitants de garder leur indépendance et d'accompagner l'évolution ou la perte progressive de l'autonomie.

COMMENT MENER UN PROJET D'HABITAT ADAPTÉ

Avant tout lancement d'un projet, la priorité est d'engager une **réflexion sur les attentes des personnes et de leurs besoins avec tous les acteurs impliqués**, afin de partager les principes de la conception et les valeurs communes.

Tout projet d'habitat adapté doit comprendre les six phases suivantes :

